

Un tiers de la population de l'Union Européenne vit à proximité d'une frontière, faisant des territoires transfrontaliers un enjeu considérable.

Interreg, quèsaco ?

Dans le cadre de **la politique européenne de cohésion**, des initiatives sont mises en œuvre **pour renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale**. A travers le programme Interreg, **l'objectif est de réduire les disparités de développement entre les différentes régions**, en particulier les plus défavorisées. Il s'agit de **promouvoir un développement harmonieux au sein de l'Union Européenne (UE)**.

En effet, ces régions rencontrent **des défis similaires**, qu'ils soient transfrontaliers ou transnationaux. L'objectif est donc de trouver **des solutions communes**.

Ce programme, **financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER)**, concerne plusieurs Etats membres. Cependant, il doit être aligné sur les enjeux et stratégies identifiés, ainsi que sur le socle européen des droits sociaux.



Le Socle Européen des Droits Sociaux

Poids : 435.32 Ko

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

Interreg, de nombreuses coopérations.

Le programme peut se décliner sous différentes formes :

- **Une coopération transfrontalière** = Il s'agit de porteurs de projets aux frontières terrestres ou maritimes communes. Il en existe 7 en France qui répondent à des thématiques définies. *Exemple l'Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.*
- **Une coopération transnationale** = Il s'agit d'un regroupement de grands bassins européens. *Exemple le bassin Alpin.*
- **Une coopération interrégionale/ paneuropéenne** = Il s'agit de projets de bénéficiaires de toute l'Union Européenne. Elle favorise la mise en réseau ainsi que les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. *Exemple le programme URBACT.*
- **Une coopération outre-mer** = Il s'agit d'un regroupement des régions dites ultrapériphériques.

De surcroît, **chaque programme dispose d'un montant FEDER sur 7ans** en fonction de ses priorités et enjeux.

Interreg, et dans les Hauts-de-France ?

Le programme Interreg VI (France-Wallonie-Vlaanderen) vise à favoriser les échanges économiques et sociaux entre quatre régions transfrontalières.

- **En France**, les Départements du Nord, du Pas de Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, de la Somme et de la Marne.
- **En Wallonie**, les provinces de Hainaut, de Namur, et de Luxembourg
- **En Flandres**, les provinces de Flandre Occidentale et de Flandre Orientale (uniquement les arrondissements de Gent et d'Oudenaarde).

Ce partenariat est conséquent car il regroupe à lui seul **62 000 km² et plus de 11 millions d'habitants**. C'est par ailleurs une enveloppe de **268 millions d'euros provenant du FEDER**.

Interreg VI, quelles orientations ?

Le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen se décline en **cinq grandes thématiques** :

-

La recherche et l'innovation (pour soutenir les entreprises, la croissance, et la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée)

- **Le climat et l'environnement** (pour renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique)
- **La mobilité** (pour améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable et résiliente face au changement climatique)
- **La cohésion sociale** (pour soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle, et touristique du territoire)
- **La gouvernance** (pour renforcer les capacités des autorités publiques dans le processus de prise de décision et d'organisation de la gouvernance et de la coopération territoriale).

Pour en savoir plus : <https://www.interreg-fwvl.eu/fr/strategie> [3]

Interreg VI, quels types d'actions ?

Trois types de projets sont proposés afin de **mieux prendre en considération les caractéristiques de chaque initiative.**

- **Le projet classique** = forme la plus utilisée, le taux d'intervention **FEDER s'élève à 60%** sous réserve d'une analyse relative aux aides d'Etat. Le projet est d'une durée maximale de 4ans.
- **Le portefeuille de projets** = une synergie de projets vers un objectif commun de développement économique et social d'un territoire transfrontalier ciblé. Le taux d'intervention **FEDER s'élève à 60%** pour les projets constitutifs et 70% pour le projet pilote, sous réserve d'une analyse relative aux aides d'Etat.
- **Le micro-projet** = simplifie l'outil pour des partenaires de plus petites tailles ou moins expérimentés. Le taux d'intervention **FEDER s'élève à 100%**, et est limité à un montant maximal de 50 000 euros par micro-projet.

Interreg VI, concrètement ça donne quoi ?

Il y a quelques années un micro-projet s'est monté et existe aujourd'hui de manière pérenne.

Cette coopération transfrontalière regroupe **Gilly et Roubaix**, deux espaces concernés par un **chômage de masse perdurant et un sentiment de relégation irréversible**, tous deux liés au **contexte post-industriel**. De plus, les habitants font aussi face à un effondrement de la biodiversité. **Partant de ce constat, a germé l'idée de transformer ces espaces vacants, friches et espaces verts abandonnés en lieux de production alimentaire.**

C'est ainsi qu'un projet de jardin partagé et de ferme urbaine est porté par **la maison de santé Espace-Temps de Gilly et les paysages urbains du Trichon à Roubaix**. Les deux côtés de la

frontière peuvent alors s'enrichir mutuellement en évitant une opération de gentrification. Ce projet devient alors **un espace de lien social, d'inclusion, où l'agriculture urbaine est aussi un moyen d'améliorer la santé des habitants en répondant aux enjeux environnementaux.** De plus, il favorise **une économie circulaire.**

La ferme du Trichon s'étend désormais sur un ancien parking désaffecté et une surface de 9000m². En plus de produire des denrées alimentaires, cette initiative devient aussi **une opportunité d'échanges de bonnes pratiques** des deux côtés de la frontière.

Le but est par ailleurs de faire de l'agriculture urbaine **un moyen d'émancipation dans les quartiers populaires de Roubaix.**

Pour en savoir plus sur la Ferme du Trichon : <https://fermeurbainedutrichon.fr/> [4]

Dates: Vendredi 24 mai 2024 - 09:15

URL de la source (modifié le 28/05/2024 - 10:49): <https://www.irev.fr/thematiques/politiques-europeennes/la-cooperation-territoriale-europeenne-le-programme-interreg>

Liens

[1] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/socle_europeen_des_droits_sociaux.pdf

[2] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] <https://www.interreg-fwvl.eu/fr/strategie>

[4] <https://fermeurbainedutrichon.fr/>